

COMPTE-RENDU
du 25 mai 2023 à 20h00

Secrétaire de séance : Antoine Musy

Présents (9) : Wilfried TISSOT, Hervé JACQUIER, Adrien MAZZINI, Fabien REY, Loïc CHOUX, Thierry DEVAUTON, Evelyne KRECZANIK, Antoine MUSY, Albane GESLIN

Absents excusés (1) : **Chantal CONNOCHIE**

Absents (0) :

Pouvoirs (1) : **Chantal CONNOCHIE pour Wilfried TISSOT**

Quorum (6) : atteint

La séance commence à 20h12

APPROBATION du Compte-rendu de la séance du Conseil municipal du 27 avril 2023 :

Approuvé : Votants 10 – Pour 10 – Contre 0 – Abstention 0

DÉLIBÉRATIONS

- **2023-05-25-DCM Taxe d'aménagement-Modifications**

Aucune modification n'a été apportée par rapport à la délibération DCM58 prise le 15/11/2021.

- **2023-05-25-DCM33 Convention du centre de loisirs pour ALSH**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'aucune convention n'a été faite pour l'utilisation des locaux de l'école par l'accueil de loisirs de l'AADEC.

Dans le cadre de sa compétence enfance jeunesse, la CCCC pilote et finance l'ALSH intercommunal porté par l'AADEC sur le bassin de vie des Entremonts. Ce service est soutenu par la CAF et la DDCS au niveau départemental, et s'inscrit en complémentarité de l'offre existant déjà sur le territoire de Chartreuse.

L'AADEC est gestionnaire de l'ALSH intercommunal sur les temps :

- des mercredis en semaine scolaire,
- des petites vacances scolaires d'hiver, de printemps et d'automne (1ère semaine de chaque période de vacances)
- des grandes vacances scolaires sur le mois de juillet.

La communauté de communes cœur de chartreuse a proposé de rédiger une convention tripartite entre elle, l'AADEC et la commune de Saint-Pierre d'Entremont Savoie ; pour les mercredis scolaires et une seconde convention pour les petites et grandes vacances scolaires.

Les deux conventions, jointes à la présente délibération, explique les modalités de mise à disposition dans le cadre de l'ALSH (Accueil de Loisirs Sans Hébergement) intercommunal.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, ADOPTE les conventions à l'unanimité des présents

- **2023-05-25-DCM34 Convention avec l'association solidarités entre monts et peuples pour la mise à disposition du logement communal « La Maison Blanche »**

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 24 mai 2016 de mise à disposition des locaux situés sur la commune de Saint Pierre d'Entremont (B350 et B349) du 1^{er} avril 2016 au 1^{er} avril 2019 au profit de l'association Solidarités Entre Monts et Peuples.

Monsieur le Maire rappelle également la délibération du 25 février 2020 de mise à disposition des locaux situés sur la commune de Saint Pierre d'Entremont (B350 et B349) du 25 février 2020 pour une durée d'un an, tacitement reconductible.

Monsieur le Maire propose de renouveler cette convention et de mettre à disposition de cette association, à titre gracieux, le logement de ce bâtiment d'une surface d'environ 83 m².

Monsieur le Maire donne lecture de cette convention et demande au conseil municipal de se prononcer sur sa validation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve la convention concernant la mise à disposition de la Maison Blanche au profit de l'association Solidarités Entre Monts et Peuples,
- Donne tout pouvoir au Maire pour l'exécution de cette décision.

- **2023-05-25-DCM Habitat partagé**

Suite aux désistements de deux familles, la question est posée de participer de manière plus active au projet en devenant propriétaire d'un logement ce qui permettrait d'accélérer la réalisation du projet.

Le conseil municipal se pose la question de la légalité d'une telle démarche, les logements à construire devant être réalisés conformément aux codes des marchés publics engendrant des contraintes et des surcoûts.

Le groupe d'habitants constitué (2 familles) propose à la commune de devenir acquéreur d'un appartement à construire de 70 m² pour un coût d'environ de 280 000€. L'appartement pourrait être loué, selon le coût du financement pour un loyer entre 700€ et 1100€ ce qui rendrait l'opération « blanche » pour les finances de la commune.

A ce jour le conseil municipal juge la proposition trop complexe et juridiquement fragile et préfère réfléchir à d'autres moyens de soutenir le projet à l'avenir.

INFORMATIONS

- Travaux pour les eaux pluviales au Combette.

Le budget voirie actuel ne permet pas d'envisager une réfection complète du réseau fluvial dans le secteur. Il est proposé de favoriser une solution rapide et peu coûteuse pour sécuriser le secteur tout en gardant à l'esprit que le réseau devra être repris à long terme.

- Bal et feu d'artifice du 14 juillet 2023

La prestation d'un DJ est demandé pour l'organisation du 14 juillet pour un montant de 800€. Un budget de 2000€ est par ailleurs prévu pour le feu d'artifice. La buvette sera assuré par le sou des écoles et deux artisans se chargeront de vendre de la petite restauration sur place.

- Commission de contrôle des listes électorales (pour 3 ans)

Une commission de contrôle des listes électorales se réunit une fois par an, y compris lorsqu'il n'y a pas d'élections. Claude Beaudouin démissionnaire, était suppléant de Fabien Rey. Eveline Krezcanik se propose de le remplacer.

- Information ancienne école : lancement maîtrise d'œuvre

L'assistance à maîtrise d'ouvrage va très prochainement transmettre le dossier de consultation des entreprises pour le recrutement de la maîtrise d'œuvre.

- Retour conseils hameaux

Tous les conseils se sont réunis. Les compte-rendus seront adressés prochainement aux habitants.

- Retour diagnostic sensible/transtat

La communauté de communes est accompagnée par l'ANCT (Agence Nationale de la Cohésion des Territoires) dans le cadre du financement Avenir Montagne Ingénierie.

A ce titre, elle a pu bénéficier d'un diagnostic qualitatif (diagnostic dit « sensible ») de ses atouts et de ses points faibles.

Cet accompagnement est assuré de manière renforcé par la Fabrique des territoires.

L'objectif est de mettre en œuvre un plan d'action de « transition écologique » de notre territoire en terme de mobilité, énergie, tourisme et vie des habitants.

- SPANC/Déchets

Des pénalités vont être mise en place sur les installations d'assainissement individuelles qui ne sont pas en conformité. Concernant les déchets, un affichage va être fait sur les nouvelles consignes et les anciens container bleus vont être modifiés.

- MAM

Malgré un avis défavorable suite à un accès PMR insuffisant, un terrain d'entente devrait être trouvé.

- Assainissement des Curiès/Clarets

Nous sommes en attente de devis pour l'assainissement des Curiés

La séance du Conseil Municipal se termine à 22h40

*Le prochain conseil Municipal se tiendra le jeudi 22 juin 2023 à 18h30
Salle verte de la Maison Hermesende*